

Travail d'un étranger en France

- [Autorisation de travail pour un salarié de nationalité algérienne](#)
- [Autorisation de travail pour un salarié étranger d'un autre pays](#)

Questions – Réponses

- [Comment faire pour embaucher un salarié étranger ?](#)
- [Un mineur étranger peut-il travailler en France ?](#)
- [Qu'est-ce que la régularisation d'un étranger par le travail ?](#)
- [Un étudiant non européen peut-il travailler en France ?](#)
- [Un salarié non européen qui s'installe en France doit-il connaître le français ?](#)
- [Salarié étranger : comment sont délivrées les autorisations de travail ?](#)
- [Étudiant étranger : comment travailler en France après ses études ?](#)
- [L'autorisation provisoire de travail pour un étranger existe-t-elle encore ?](#)

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- [Welcome to France : informations personnalisées pour votre installation en France](#)
Source : Business France
- [Test de connaissance du français \(TCF\) tout public](#)
Source : France éducation international

Textes de référence

- [Arrêté du 1er avril 2021 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non européens](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)